



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan tremplin 2020-2021



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



## Introduction

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité absolue de l'Éducation nationale et un enjeu de société majeur en cette période où certains élèves se sont éloignés davantage du système scolaire durant le confinement. La rentrée et les premiers mois de l'année scolaire 2020 sont une période cruciale pour prévenir le décrochage.

L'académie renforce son action en lançant un plan renforcé de lutte contre le décrochage scolaire, pour que chaque jeune soit en capacité de construire son avenir professionnel et de mener une vie sociale épanouie. Ce plan s'adresse à la fois à l'ensemble des élèves ayant vécu cette période dont le retour en classe offre l'espace et le temps de l'accompagnement mais aussi, plus spécifiquement, aux élèves dont la période de confinement a accentué le risque de décrochage voire le décrochage.

## Table des matières

<b>Accompagner l'élève dans ses apprentissages la pédagogie au service de la persévérance</b> .....	4
Les contenus .....	4
Une vraie rentrée .....	4
Priorité aux fondamentaux ouverts sur l'ensemble des champs disciplinaires .....	5
Les pratiques pédagogiques.....	5
Les échanges dans la classe.....	5
La mémorisation.....	5
Les règles de vie de l'école .....	5
Les traces écrites .....	6
Un mode d'évaluation positif.....	6
Tirer parti des pratiques observées pendant le confinement.....	6
Une veille sur la sécurité affective .....	6
Des pistes de dispositifs .....	6
<b>Face au risque de décrochage, des solutions pour rebondir</b> .....	8
Repérer et accompagner les élèves en risque de décrochage .....	8
Dans l'établissement .....	8
Le suivi des jeunes engagés en apprentissage .....	9
Un numéro dédié pour les familles et les élèves .....	9
Sécuriser les parcours dès la rentrée.....	10
Tours suivants d'affectation .....	10
SAS tremplin pour les jeunes sans solution à la rentrée .....	10
Période de consolidation de l'orientation et campagne d'affectation d'automne.....	11
Mobiliser tous les outils existants .....	11
Des vacances apprenantes pour préparer la rentrée.....	11
Remobilisation les élèves par une prise en charge sur mesure .....	11
Préparer ou repréparer son diplôme .....	12
Le relais aux partenaires .....	12
Annexe 1 : priorités pédagogiques 1 <sup>er</sup> degré .....	13
Annexe 2 : des ressources pour la lutte contre le décrochage .....	16

## Accompagner l'élève dans ses apprentissages la pédagogie au service de la persévérance

Tous les élèves, quel que soit le niveau d'enseignement, ont connu une année scolaire particulière, qui les a tenus éloignés physiquement de l'école pendant une période longue, voire très longue pour certains d'entre eux. Pour tous ces élèves, même ceux qui ne manifestent aucune envie de s'éloigner de l'école, il est important d'accompagner le retour en renforçant les aspects de la vie scolaire qui ont pu être fragilisés.

Les élèves les plus en rupture avec l'école, qui risquent d'avoir vu cette rupture croître ou s'accélérer du fait des circonstances, feront l'objet de prises en charge spécifiques, détaillées par ailleurs.

Le suivi personnalisé des besoins et des progrès des élèves, l'enseignement différencié, le renforcement des apprentissages fondamentaux, le recours à des stratégies pédagogiques efficaces visant l'acquisition d'automatismes, sont autant de leviers permettant de limiter l'impact lié à la situation de confinement sur les élèves et de faire advenir des progrès.

Les conseils ci-dessous s'adressent donc aux professeurs de tous niveaux d'enseignement. Ils n'ont pas d'autre ambition que d'aider chacun d'eux à garder à l'esprit un certain nombre de points de vigilance pour les aider à construire un enseignement aussi adapté que possible aux publics dont ils ont la responsabilité.

L'Académie de Nancy-Metz délègue des moyens horaires afin de permettre un accompagnement renforcé des élèves (cf note du Recteur)

### Les contenus

Les contenus abordés lors de la période d'enseignement à distance pourront être revus en début d'année scolaire. Il ne s'agit pas, bien entendu, de procéder comme si le mois de septembre suivait directement le mois de mars, mais il faudra procéder à un état des lieux des apprentissages correspondant à la période d'enseignement à distance. Ce travail aura été engagé en juin, mais tous les élèves n'auront pas été touchés.

Aussi, dans le 1<sup>er</sup> degré, l'enjeu d'accompagnement des élèves dès la rentrée est fort pour les aider à entrer dans des apprentissages consolidés qui correspondent à ceux des 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> périodes. Une attention particulière d'évaluation des incidences de cet éloignement du cadre scolaire sur l'apprentissage de la lecture devra être portée dans la classe supérieure pour les niveaux CP et CE2.

### Une vraie rentrée

Il est important que les élèves n'aient pas l'impression que la rentrée de septembre est une « fausse rentrée », annonçant une période d'ajustements, de révisions... et que la vraie rentrée dans la classe supérieure est différée à novembre. Il sera donc opportun d'aborder vite des contenus du programme de l'année en cours. Cependant les professeurs pourront revoir leur programmation habituelle en fonction des lacunes repérées chez les élèves en début d'année. Les résultats des évaluations nationales, des outils de positionnement du CP à la 3<sup>ème</sup> ou d'évaluations organisées localement, donneront à chaque professeur les renseignements sur lesquels il pourra se fonder pour construire son enseignement et mettre en place des actions de soutien individualisé.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, des scénarii pédagogiques permettant de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves feront de cette rentrée un temps fort de réduction des écarts. Les modalités de gestion de groupes d'élèves pourront s'envisager dans l'école après la passation des évaluations exhaustives dans le cadre de groupes de besoin ou de décroissements par exemple. A ce titre, le fonctionnement des classes, l'attribution des niveaux d'enseignement pourra soutenir et structurer l'accompagnement des élèves.

## Priorité aux fondamentaux ouverts sur l'ensemble des champs disciplinaires

Plus que jamais, les professeurs devront être attentifs aux lacunes des élèves dans les enseignements fondamentaux. Certains élèves auront été éloignés des apprentissages pendant longtemps, le risque de leur décrochage est réel.

C'est pourquoi, à l'école primaire comme au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés au niveau national et mis à disposition des équipes pédagogiques.

[<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>]

Une densification du travail en français et mathématiques devra être réfléchi en équipe dans le 1<sup>er</sup> degré et l'approche transversale du lire-écrire sera encouragée. L'organisation de moments de remédiations, par exemple dans le cadre des APC, de groupes de besoins, d'un décloisonnement permettant des temps d'apprentissage massés à l'appui des membres des RASED, dans le premier degré, ou dans le cadre de dispositifs de prise en charge de l'hétérogénéité ou d'accompagnement tel que « devoirs faits » au collège, sera fondamentale.

Les informations transmises à l'occasion des commissions de liaison CM2/6<sup>ème</sup> et celles mentionnées au sein des PPRE passerelles permettront d'engager une prise en charge des besoins des élèves concernés dès la rentrée.

Dans le second degré, les évaluations nationales de sixième et les tests de positionnements de seconde, étoffés cette année, permettront un diagnostic précis pour organiser des accompagnements personnalisés en fonction des difficultés repérées.

Pour le lycée, l'effort d'accompagnement est notamment porté sur les élèves entrant en classe de 2<sup>de</sup> et en 1<sup>re</sup> année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement proposées aux élèves sera augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre. Durant la semaine du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, les élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle et de 1<sup>re</sup> année de CAP bénéficieront d'une période d'intégration.

## Les pratiques pédagogiques

Au cours de la période d'absence de l'école, les élèves ont certes étudié, mais certains éléments de la vie ordinaire d'un écolier, d'un collégien ou d'un lycéen n'ont pas pu être présents. On peut ainsi citer :

### Les échanges dans la classe

En temps ordinaire, une part de l'apprentissage repose sur les interactions entre les élèves dans le cadre d'un débat adroitement piloté par le professeur. Lors du confinement, en dehors de quelques moments de classes virtuelles, ces interactions n'ont pas été possibles. Il faudra donc en réinstaller l'habitude, et les règles de fonctionnement.

### La mémorisation

Bien entendu, les élèves ont eu des leçons à apprendre, mais ils n'ont souvent pas eu à les restituer dans le cadre de la classe. D'autre part, l'apprentissage sera souvent resté « du jour au lendemain », alors que dans la vie d'une classe, le professeur sait solliciter des contenus étudiés une semaine, un mois... auparavant. Cette mobilisation différée des leçons apprises consolide la mémorisation. Une attention particulière pourrait donc être portée sur la question des contenus à mémoriser et de leur restitution.

### Les règles de vie de l'école

Cela semble une évidence, mais il importe d'en avoir conscience : il n'y a généralement pas de sonnerie à la maison ! Le découpage de la journée, le séquençage des apprentissages n'obéissent pas aux mêmes règles dans le cadre de l'espace scolaire et lors d'un enseignement à distance. Il en va de même de toutes

les règles de fonctionnement de la classe : prise de parole, déplacements, droit de remettre à plus tard, droit de construire son emploi du temps...

Dans certaines classes, pour certains élèves, il faudra prendre le temps de réinstaller les règles et réapprendre la vie en collectivité.

### Les traces écrites

Le travail de production de la trace écrite, ou celui de la prise de notes pour les plus âgés, n'est pas identique en classe et à la maison. Dans le cadre de la classe, cette production est souvent collective, accompagnée par le professeur, son lien avec ce qui la précède est bien élucidé, et la production anticipe la phase de mémorisation. A la maison, la trace est davantage guidée, la prise de note se fait souvent à partir d'un document et non d'un discours. L'activité intellectuelle est différente.

On conseillera donc aux professeurs, dans le premier comme dans le second degré, d'avoir à l'esprit ces fragilités possibles par rapport à ces différents aspects du quotidien pédagogique. Il ne faudra pas hésiter à passer plus de temps que les années précédentes pour réinstaller ces pratiques si c'est nécessaire.

### Un mode d'évaluation positif

L'appréciation régulière permettra d'afficher clairement les acquis, d'impliquer l'élève pour tracer le chemin à parcourir de façon précise et positive.

La pratique d'évaluations diagnostiques et formatives sera à privilégier à la rentrée, ce qui permettra d'afficher clairement les acquis, d'impliquer l'élève pour tracer le chemin à parcourir de façon précise et positive. Dans le second degré, les évaluations sommatives ne sont pas à proscrire, mais elles devront être préparées en rappelant les attendus, les critères de réussite... et différenciées au besoin.

### Tirer parti des pratiques observées pendant le confinement

Le réinvestissement des progrès réalisés durant la période de confinement des usages du numérique est un levier à exploiter. Les nouveaux usages développés et testés par les enseignants durant cette période peuvent constituer des outils utiles pour développer l'autonomie des élèves, l'approche collaborative et pour varier les pratiques pédagogiques.

## Une veille sur la sécurité affective

Au-delà des contenus, il importe de maintenir la vigilance sur la question de la situation affective de certains élèves ayant très peu fréquenté l'école en fin d'année scolaire et vécu difficilement la situation de confinement faute d'un environnement serein. Les effets produits sur la dynamique psychique et donc intellectuelle de ces enfants ne sont pas sans conséquences sur leurs comportements comme sur leurs productions scolaires. La proposition d'un cadre scolaire, éducatif, structuré et structurant à l'attention des élèves repérés vulnérables est essentielle afin de réassurer leur disponibilité affective, cognitive, disponibilité indispensable pour réamorcer leurs capacités d'intellectualisation et soutenir les apprentissages. Le rôle des psychologues de l'éducation nationale est fondamental pour accompagner les équipes dans le repérage des élèves les plus fragiles dès la rentrée scolaire.

## Des pistes de dispositifs

Il est important, pour les raisons évoquées dans la partie précédente, que les élèves retrouvent un fonctionnement familier. L'élève qui « passe au CM1 » doit ressentir l'identité de son appartenance à la « classe de CM1 de Mme... », dont la salle est la deuxième du couloir, etc. La remarque vaut aussi pour le second degré.

Les enseignants de l'école (du collège, du lycée...), suite aux constats de début d'année, peuvent juger pertinent de mettre en place des organisations pédagogiques pour prendre en compte l'hétérogénéité. Il

est alors conseillé de laisser à ces dispositifs d'aide un statut secondaire : « l'élève X est dans la classe de CM1 de Mme..., mais les lundis à 14h il est dans le groupe B pour les ateliers de français. ». Une organisation qui privilégierait une recomposition des classes au cours du premier trimestre suite à une phase de groupes de besoins présenterait sans doute des avantages en termes d'homogénéité des publics, mais elle ne faciliterait pas la réappropriation du fonctionnement scolaire ordinaire. De plus les écarts entre les élèves risqueraient de s'en trouver aggravés.

## Face au risque de décrochage, des solutions pour rebondir

La situation que nous avons traversée a pu éloigner certains élèves de l'école. Dans le contexte de la fermeture des établissements scolaires et de l'enseignement à distance des élèves ont pu être difficiles à joindre et ont pu prendre des distances avec leurs enseignants ou leurs camarades. De nombreuses actions ont alors pu être menées dans les établissements scolaires par les équipes éducatives et dans les centres d'information et d'orientation : contact téléphonique régulier, envoi de certains cours par la poste, entretiens par visio-conférence, prêt de matériel informatique, etc.

## Repérer et accompagner les élèves en risque de décrochage

### Dans l'établissement

Dès la phase des inscriptions, il est essentiel de préserver le lien avec chaque élève, de vérifier la bonne réception des consignes pour l'inscription ou la réinscription ou des modalités d'organisation de la rentrée. Dès la rentrée scolaire il s'agit d'être vigilant sur la présence en classe, les premiers signes d'absentéisme ou de désinvestissement scolaire. L'élève ne se présentant pas et ne pouvant être contacté fait sans délai l'objet d'un signalement à son établissement d'origine afin d'assurer le partage d'information et la vigilance au sujet de son devenir.

A ce titre, les établissements peuvent dès à présent préparer l'organisation du repérage à la rentrée. Ce repérage s'inscrit dans une compréhension plus globale permettant notamment de prendre connaissance de chaque élève, de ses acquis et de sa motivation afin de l'aider à affiner son projet professionnel et d'adapter le projet pédagogique de l'équipe, notamment la consolidation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et la préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé.

Des initiatives existent telles que :

- Des actions de liaison afin que l'information ne se perde pas lors des transitions entre le CM2 et la 6ème ou entre le collège et le lycée. Actions souvent portées par les conseils de cycle ou les bassins de formation ;
- Des entretiens individuels systématiques avec l'ensemble des élèves entrants et les équipes pédagogiques au moment des inscriptions ou en début d'année scolaire ;
- L'organisation d'une période spécifique d'accueil et d'intégration lors des tous premiers jours d'entrée dans l'établissement afin de favoriser l'intégration de chaque élève, expliciter les attentes de l'équipe pédagogique et sensibiliser l'élève aux compétences et aux comportements attendus ;
- L'attention portée aux entrées en cours de cycle (élèves changeant d'établissement suite à déménagement ou changement d'ES ou de filière etc.) avec par exemple l'utilisation d'un guide ou d'un protocole spécifique pour ne manquer aucune information ;
- L'utilisation d'un outil de repérage précoce des élèves susceptibles d'abandonner l'école tel que le LYCAM (Le lycée, ça m'intéresse) permettant sous la forme d'un questionnaire d'une durée de passation d'une quarantaine de minutes de poser un diagnostic individuel ou collectif préalable à l'action. Par exemple, la Meuse expérimente cet outil pour tous les entrants de 2<sup>nd</sup>e pro.

Le travail du référent décrochage scolaire et/ou du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) permet de réunir toutes les compétences mobilisables autour des élèves : professeur principal et l'ensemble de l'équipe enseignante, CPE et personnels de vie scolaire, psychologue de l'éducation nationale, médecin et infirmière scolaire, assistants du service social en faveur des élèves, le cas échéant, directeur-adjoint de Segpa ou directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Le GPDS, sous l'autorité du chef d'établissement, identifie sur un plan plus général les problématiques de décrochage qui peuvent justifier la mise en place d'action collective dans l'établissement. Il peut être



aidé par les coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire affectés dans le bassin de formations ou conseillers au plan départemental sur le volet de l'ingénierie des dispositifs de formation et des parcours des élèves.

Ces adaptations de parcours proposés aux élèves ou les dispositifs de prévention peuvent revêtir de nombreuses formes :

- Concernant les adaptations de parcours : CAP en une, deux ou trois années, stages de découverte en entreprise, stages en lien avec les organismes consulaires pendant les vacances, parcours dérogatoires...
- Concernant les actions de prévention : modules de remobilisation, séances collectives d'information, tutorat renforcé, actions de remise à niveau, modules d'accompagnement vers l'apprentissage, mobilisation des partenaires de l'éducation nationale...

Le chantier du Parcours aménagé de formation initiale comme levier de persévérance et de lutte contre le décrochage scolaire sera engagé durant l'année scolaire.

### Le suivi des jeunes engagés en apprentissage

Les élèves ont pu en troisième formuler des vœux vers les formations en apprentissage. Souvent, ils ont accompagné ces vœux de vœux sous statut scolaire pour sécuriser leur poursuite d'étude. Parfois ils n'ont formulé que des vœux d'alternance. Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage, le Gouvernement a pris des mesures incitatives avec la mise en place d'une aide financière notamment. Pour les jeunes entrant en formation entre le 1er août et le 31 décembre 2020, un délai de 6 mois leur est accordé pour trouver une entreprise avec laquelle signer un contrat d'apprentissage. Ils peuvent ainsi rester en centre de formation des apprentis (CFA), sans contrat, pendant 6 mois (contre 3 mois avant). Durant cette période, le CFA est financé pour assurer son accueil.

Pour l'éducation nationale, et concernant les mineurs, les listes nominatives des élèves ont été expédiées à chaque CFA accompagnée d'une demande de suivi des situations transmises pour qu'aucun jeune ne se perde entre la formulation d'un vœu et la signature effective d'un contrat. Cette vigilance se poursuit ensuite en garantissant à chaque jeune n'ayant pas signé de contrat ou arrivant au terme de la prise en charge par le CFA de pouvoir revenir en formation sous statut scolaire. Pour cela, le centre d'information et d'orientation ou l'établissement d'origine du jeune peuvent formuler une demande de retour en formation scolaire sur place vacante. Si les DSDEN observent des flux importants, des ajustements de structure en voie scolaire peuvent s'avérer nécessaires.

Enfin, un échange plus resserré avec le réseau des CFA au niveau des DSDEN peut permettre d'échanger sur les modalités de prise en charge différenciées des jeunes dans l'attente de signature d'un contrat d'apprentissage mais aussi de découvrir et articuler l'action de notre institution avec des dispositifs tels que les prépas apprentissage.

### Un numéro dédié pour les familles et les élèves

Un numéro dédié, le 03 54 51 20 81, accessible de 9h à 12h et de 14h à 17h, est mis en service dès le 27 août et durant le mois de septembre. Il permet aux familles de signaler que leur enfant se trouve en décrochage scolaire ou en risque de décrochage. Plus généralement il offre la possibilité de disposer d'un interlocuteur pour les questions ayant trait à cette période de rentrée des classes assez anxiogène pour les familles.

De l'autre côté du fil, des psychologues de l'éducation nationale spécialisés en conseil en orientation scolaire et professionnelle sauront installer un temps d'écoute adapté aux attentes des familles, prodiguant un conseil en première instance ou réorientant vers le bon interlocuteur de proximité : établissement d'origine et ses équipes, établissement d'affectation ou centre d'information et d'orientation.

## Sécuriser les parcours dès la rentrée

L'expertise des différents acteurs au niveau local permet de d'adapter les actions et dispositifs existants ou à créer aux réalités. En ce sens, la mobilisation du réseau des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'éducation nationale (réseau FoQuale) permet de réunir au niveau des bassins de formation les expertises nécessaires.

### Tours suivants d'affectation

A l'issue de l'affectation de juin puis de celle de juillet, l'état des places vacantes dans les établissements scolaires, après épuisement des listes supplémentaires, est porté à la connaissance de tous les établissements via le module « tout suivant » de l'application AFFELNET lycée ainsi qu'aux CIO et aux services des DSDEN compétents.

Les élèves en attente d'affectation peuvent alors présenter leur candidature sur les places vacantes. Un élève peut faire une demande dans la mesure où il a participé à l'affectation de juin et/ou au premier tour suivant de juillet et n'a pas obtenu satisfaction sur ses vœux (refusé ou inscrit en liste supplémentaire et non appelé) ou s'il n'a pas participé du tout à l'affectation ou s'il est non scolarisé. Cette procédure concerne l'affectation en 1<sup>ère</sup> professionnelle, 2<sup>nde</sup> professionnelle et première année de CAP.

Cette procédure articule un recensement automatisé des places vacantes avec un temps dédié à la saisie des vœux par les établissements d'origine ainsi qu'une communication des résultats aux établissements d'accueil. Le calendrier est le suivant :

- Pour le tour suivant de juillet : du 1<sup>er</sup> au 6 juillet pour les vœux et résultats le 8 ;
- Pour le tour suivant de septembre : du 4 au 14 septembre pour les vœux, résultats le 14.

### SAS tremplin pour les jeunes sans solution à la rentrée

Afin qu'aucun jeune ne se retrouve sans solution au moment de la rentrée scolaire, l'Académie envisage de labelliser des dispositifs « Session d'accueil scolaire et de tremplin (SAS tremplin) ». L'objectif est de travailler à une rescolarisation rapide de jeunes sans solution dans les LP ou CFA du bassin en leur apportant une aide concrète à l'élaboration de leur projet de formation et une meilleure connaissance de l'offre de formation grâce aux visites de LP, de CFA ou de stages de découverte en entreprise.

Les modalités envisagées sont les suivantes :

- Repérage dans les établissements des élèves restés sans solution à l'issue des différents tours de l'affectation ;
- Envoi d'un courrier coordonné par la commission Foquale du BEF aux parents pour les inviter à une présentation du dispositif afin d'obtenir l'adhésion du jeune ;
- Durant le mois de septembre le jeune sera pris en charge par une équipe de PsyEN et de coordonnateurs de la MLDS ou des enseignants pour les aider à élaboration un projet de formation solide grâce à des questionnaires d'intérêt, la découverte de l'offre de formation via des présentations et des immersions dans les différents LP et CFA du bassin ;
- Des entretiens réguliers permettent de faire le point sur l'avancée et la finalisation du projet du jeune ;
- Le jeune participe s'il se sent prêt au « tour suivant » d'affectation de septembre. S'il faut un peu plus de temps pour affermir son projet, il participe ensuite à l'affectation sur place vacante coordonnée au niveau du réseau FoQuale ou à l'accompagnement vers un CFA ou un établissement privé ;
- En l'absence de solution de rescolarisation ou de signature de contrat d'apprentissage, le jeune pourra être pris en charge par un DAIP ou accompagné vers un partenaire par exemple dans le cadre de l'obligation de formation.

Exemple : le dispositif « SAS PRO » implanté à la rentrée 2019 sur le bassin de Nancy et Vandoeuvre et destiné à essaimer à la rentrée 2020 auprès des différents DAIP.

## Période de consolidation de l'orientation et campagne d'affectation d'automne

Cette procédure de changement d'affectation dans la voie professionnelle rend l'orientation vers cette voie plus souple et plus réversible. Elle s'inscrit dans le cadre des mesures prises en faveur d'une orientation positive, choisie et de la prévention du décrochage scolaire. Elle est mise en œuvre à l'automne pour permettre aux élèves ayant débuté leur formation professionnelle en septembre de changer de spécialité ou de domaine professionnel, s'il s'avérait que la formation qu'ils suivent ne leur convient pas. La procédure intervient après les dispositifs de rentrée destinés aux élèves sans solution ou aux jeunes faisant valoir leur droit au retour en formation.

Les familles dont l'enfant débute une formation professionnelle (2<sup>nd</sup>e professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP) ou une formation générale et technologique (2<sup>nd</sup>e GT), auront la possibilité d'effectuer une nouvelle demande d'affectation (changement de spécialité professionnelle ou de voie d'orientation). Ces changements se limitent à la correction des « *erreurs manifestes d'orientation* » selon les termes de l'instruction nationale. La nouvelle demande ne pourra s'effectuer que sur proposition de l'équipe pédagogique, et après accord de l'élève et de sa famille. Ainsi le maintien sur son affectation initiale, l'adaptation du parcours et le développement de la persévérance sont à investir prioritairement.

En détail, les établissements transmettent début octobre les places repérées vacantes à leur DSDEN. Les établissements d'origine mènent le dialogue avec la famille et l'élève afin d'aboutir à une demande de changement de voie ou de filière réunissant les avis de l'équipe éducative. Cette demande est adressée ensuite au réseau FoQualE de proximité ou à la DSDEN concernée qui mettent en place les modalités de sélection des candidatures. La nouvelle affectation ou le refus est notifié à la famille et, le cas échéant, le nouvel établissement est intégré dès le retour des vacances de la Toussaint.

## Mobiliser tous les outils existants

De nombreuses actions existent sur l'ensemble du territoire de l'académie et démontrent l'inventivité des BEF, des CIO, des établissements... Il s'agit donc de mobiliser l'existant sur l'objectif particulier de lutte contre le décrochage scolaire.

## Des vacances apprenantes pour préparer la rentrée

Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs ayant pour objectifs le renforcement des savoirs, la culture, le sport et le développement durable :

- École ouverte, un accueil des élèves dans les établissements avec au programme renforcement scolaire le matin et activités culturelles ou sportives l'après-midi ;
- École ouverte buissonnière, des propositions de séjour en zones rurales permettant aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion favorisera notamment la sensibilisation au développement durable ;
- L'Été du pro, pour accueillir les élèves de lycées professionnels dans leur établissement d'origine ou dans un établissement proposant un accès aux plateaux techniques nécessaires à leurs études. Les campus des métiers et des qualifications pourront faciliter cette organisation en réseau et mobiliser des lieux d'hébergement. En lien avec les CIO concernés, les LP d'accueil pourront proposer ce dispositif à des élèves non affectés afin de leur permettre de découvrir des filières professionnelles ;
- Colos apprenantes, des colonies dotées d'activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine ;
- Accueils de loisirs apprenants, entend faciliter l'ouverture des accueils de loisirs et vise à mettre à leur disposition des parcours pédagogiques en ligne, du CP à la terminale.

## Remobilisation les élèves par une prise en charge sur mesure

Le DAIP : une action de remobilisation des élèves qui se définit comme une action souple destinée à accueillir les élèves décrocheurs sans solution, à les accompagner dans la réflexion et la mise en œuvre

de leur projet d'insertion sur un temps relevant du moyen terme (plusieurs semaines à plusieurs mois). L'objectif premier du DAIP est le retour vers une scolarisation initiale et l'accès à la qualification.

L'organisation pédagogique des DAIP s'articule autour des besoins recensés chez les jeunes accueillis afin de bâtir, pour et avec chacun d'entre eux, un parcours de prise en charge individuel, pertinent et évolutif. Ainsi, la prise en charge de ces derniers doit s'articuler dans une logique de parcours cohérent.

A ce titre, l'accompagnement de chaque élève du DAIP s'organise dans une chronologie étalée en 4 phases :

- Un accueil personnalisé du jeune et de sa famille.
- Une analyse des besoins du jeune et un positionnement de départ permettant la construction de son parcours individualisé et personnalisé au sein du DAIP.
- Un accompagnement dans la construction de son projet et dans l'acquisition de compétences.
- Un accompagnement à la sortie du dispositif.

Il est à noter que seuls les élèves de 16 ans et plus peuvent intégrer les DAIP.

### Préparer ou repréparer son diplôme

Des actions de préparation ou de repréparation d'un diplôme seront envisagées à la rentrée scolaire en fonction notamment des résultats aux examens et après utilisation des places laissées vacantes en établissement. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes : le bac 1 an (s'adresse à des jeunes ayant doublement échoué au bac général ou technologique et souhaitant préparer en un an un baccalauréat professionnel ou technologique), le module de repréparation à l'examen par alternance MOREA (pour un groupe d'élèves ayant échoué de peu à un bac pro et le repréparant collectivement) ou l'itinéraire d'accès à la qualification ITAQ (parcours individuel adapté permettant l'accès à la qualification).

Toutes les candidatures sont centralisées par le CIO du district concerné et un entretien avec un psychologue de l'éducation nationale permet d'accompagner au mieux le projet de l'élève.

A côté de ces dispositifs conjoncturels, le micro-lycée permet à des jeunes qui ont interrompu leur scolarité au lycée de reprendre des études dans des conditions adaptées à leur situation en vue d'obtenir un baccalauréat général et de poursuivre des études supérieures. L'emploi du temps est personnalisé en fonction du parcours antérieur, des contraintes personnelles du bénéficiaire et de son projet. La formation comprend :

- Des cours en petits groupes,
- Des activités encadrées par les professeurs et personnalisées,
- Des activités interdisciplinaires,
- Des ateliers culturels, artistiques et sportifs,
- Des temps de tutorat et de réunion,
- Du travail personnel principalement accompagné en micro-lycée.

L'entrée en micro-lycée peut intervenir en cours d'année scolaire car les enseignements sont organisés pour prendre en compte au maximum les besoins et contraintes de chacun.

### Le relais aux partenaires

Les PSAD (plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs) sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Ils permettent d'apporter une réponse personnalisée et rapide pour nos élèves de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution lorsque que les solutions scolaires ont été épuisées. Il permet aussi le retour en formation scolaire pour des jeunes non scolarisés.

À partir de la rentrée scolaire 2020, les jeunes de 16 ans auront l'obligation de se former jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette obligation de formation pourra être respectée par plusieurs moyens : scolarité, apprentissage, stage de formation, service civique, dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Elle sera coordonnée par les missions locales.

## **Annexe 1 : priorités pédagogiques 1<sup>er</sup> degré**

### **Priorités pédagogiques en CP, CE1 et CE2**

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise\\_deconfinement\\_Mai2020/08/4/3\\_A1-1\\_Elem\\_fiche\\_3\\_Enseignements\\_prioritaires\\_1280084.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/08/4/3_A1-1_Elem_fiche_3_Enseignements_prioritaires_1280084.pdf)

#### **Des priorités pour réapprendre la vie en collectivité**

PRIORITÉS DE FIN DE GS→ RENTRÉE DE CP

■ **Installer des conditions d'efficacité de l'écoute et de la prise de parole : guidage explicite et, si possible, activité en groupes restreints** pour engager les petits parleurs à oser prendre la parole.

PRIORITÉS DE FIN DE CP→ RENTRÉE DE CE1

■ **Solliciter l'expression orale des élèves dans des situations diverses d'échanges, en installant un cadre propice au respect de la parole de chacun [...]**

PRIORITÉS DE FIN DE CE1→ RENTRÉE DE CE2

■ **Respecter les règles régulant les échanges**

DES COMPÉTENCES ORALES TRANSVERSALES...

■ **Se faire écouter**

■ **Écouter**

■ **Respecter les règles**

Relevant de l'EMC : Respecter autrui

...ET FONDAMENTALES

■ **Avec une pratique de la langue orale** soucieuse de la qualité de la prononciation, du respect de la structure de la phrase et du vocabulaire (forme, contenu, usage, travail sur l'extension).

#### **Des priorités pour redevenir élève**

PRIORITÉS DE FIN DE GS→ RENTRÉE DE CP

■ **Expliciter et entraîner au tracé de chaque lettre cursive, au fur et à mesure de l'étude des CGP (sens de rotation, place sur la réglure, enchaînement des lettres, tenue du crayon, fluidité du geste).**

■ **Cible en fin de période : passer d'une réglure 3 mm à une réglure de 2,5 mm (selon capacité des élèves, mais sans contraindre artificiellement la taille de l'écriture avant que l'élève soit capable de gérer cet espace).**

PRIORITÉS DE FIN DE CP→ RENTRÉE DE CE1

■ **Dire pour être entendu et compris :**

- articuler de manière à ce que chaque mot soit entendu.
- réciter une comptine, une poésie face à un groupe d'élèves

■ **Copier:**

- respecter la forme et la taille de la lettre, le sens de rotation du tracé et l'enchaînement des lettres.

PRIORITÉS DE FIN DE CE1→ RENTRÉE DE CE2

■ **Copier :**

- **Maîtriser les gestes** de l'écriture cursive
- Connaître le tracé des majuscules en cursive.
- Transcrire un texte avec les correspondances entre diverses écritures des lettres (scripte/cursive).
- Respecter la mise en page des textes proposés.

■ **Réviser et améliorer l'écrit qu'on a produit**

- **Utiliser le cahier de références et les affichages de la classe** pour corriger certaines erreurs orthographiques en fonction d'un code de correction.
- **Construire le lexique**
- **Constituer des répertoires** à partir des leçons conduites sur les mots rencontrés en lecture.

#### **Des priorités pour fonder les savoirs**

PRIORITÉS DE FIN DE GS→ RENTRÉE DE CP

- Réactiver l'habileté à découper l'oral en mots et les mots en syllabes (dans la continuité de l'école maternelle)
- Développer la capacité à isoler les phonèmes-consonnes dans les syllabes simples (consonne-voyelle CV, puis VC et CVC) et à fusionner des phonèmes pour trouver la syllabe correspondante
- Apprendre les CGP : graphèmes réguliers, fréquents et facilement prononçables (2 correspondances par semaine ; décodage de syllabes puis de mots simples)

PRIORITÉS DE FIN DE CP → RENTRÉE DE CE1

- Revoir le nom des lettres, des graphèmes qu'elles forment et du son produit, quel que soit le type d'écriture utilisé (*écriture scripte, cursive, majuscules d'imprimerie*) et introduction rapide, le cas échéant, de celles qui n'ont pas été vues.
- Réviser tous les graphèmes abordés au CP et introduire rapidement, le cas échéant, tous ceux qui n'ont pas été vus. Écrire sous la dictée des syllabes, des mots et des phrases rencontrés lors des leçons de lecture.

*Exemple de progression pour l'étude des CGP : Guide de référence pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture, page 67 et suivantes [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle\\_2/17/3/Lecture-ecriture\\_2019\\_CP\\_web\\_1173173.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/3/Lecture-ecriture_2019_CP_web_1173173.pdf)*

PRIORITÉS DE FIN DE CE1 → RENTRÉE DE CE2

- Automatiser le déchiffrage des CGP, notamment les phonèmes proches, les graphies particulières et plus complexes ou rares, dont la correspondance phonologique varie selon le contexte (s – c – g), selon la lettre qui suit (*an/am, en/em, on/om, in/im*) ou qui sont composés de lettres identiques (*oin/ion, ein/ien...*) ; les mots irréguliers ; les lettres muettes.

- Respecter les principaux signes de ponctuation lors de la lecture à voix haute.

PRECONISATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AU CE1 ET AU CE2

- Identifier des mots de manière de plus en plus aisée:

- Évaluation diagnostique prioritaire (Objectif fin de période : 50 mots ou pseudo-mots /minute (CE1)- 70 mots (CE2)
- Détermination d'une progression dynamique
- Évaluations formatives fréquentes et brèves / auto-évaluations.

- Comprendre un texte et contrôler sa compréhension :

- Stimuler les apprentissages par le travail de compréhension, y compris sur textes lus par le professeur
- Diversifier les types de textes.

### Des apprentissages fondamentaux ouverts sur l'ensemble des champs disciplinaires

RENOUER AVEC LA VIE EN COLLECTIVITE / PRATIQUER LE LANGAGE ORAL

**Par l'éducation physique et sportive : pour écouter, participer à des échanges et respecter autrui**

→ Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

- S'informer, prendre des repères pour agir seul ou avec les autres.
- Respecter les règles essentielles de jeu et de sécurité.

**Dire, lire, écrire...**

- Par les enseignements artistiques :

- Prendre la parole devant un groupe pour partager ses trouvailles, s'intéresser à celles découvertes dans des œuvres d'art.
- Formuler ses émotions, entendre et respecter celles des autres.
- Prendre la parole, organiser son propos, acquérir une démarche d'écriture, s'approprier le lexique appris.

■...en questionnant le monde :

- Lire et comprendre des textes documentaires illustrés.
- Extraire d'un texte ou d'une ressource documentaire une information qui répond à un besoin, une question.
- Restituer les résultats des observations sous forme orale ou d'écrits variés (notes, listes, dessins, voire tableaux).

Exemple : Réaliser de petits écosystèmes (élevages, cultures) en classe, dans un jardin d'école ou une mare d'école

Présenter oralement son projet/ lire un texte documentaire en lien avec l'expérience / écrire ses observations / enrichir son lexique / réviser son texte avec des outils grammaticaux

■...par les mathématiques:

- Utiliser l'oral et l'écrit, le langage naturel puis quelques représentations et quelques symboles pour expliciter des démarches, argumenter des raisonnements.

Exemple : « raconter » un problème de mathématiques, écrire la situation qui pose problème, employer le lexique adéquat.

## Annexe 2 : des ressources pour la lutte contre le décrochage

➤ Synthèse et ressources concernant la lutte contre le décrochage scolaire (Eduscol) : <https://eduscol.education.fr/pid23269/lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

➤ Des outils pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser la continuité pédagogique (Onisep) : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Actualites/Prevention-du-decrochage-scolaire-et-continuite-pedagogique/>

➤ Sur le site académique :

Prévenir le décrochage dans les établissements : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/prevention.htm>

Passer le relais concernant certaines situations : [https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/passer\\_relais.htm](https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/passer_relais.htm)

Permettre une prise en charge en DAIP : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/daip.htm>

Préparer ou re préparer son diplôme : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/scolaire.htm>

Accomplir un service civique : [https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/statut\\_mixte.htm](https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/statut_mixte.htm)

Se tourner vers les partenaires extérieurs : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/mls/psad.htm>

Lorraine information et orientation : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ljo/>